



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**DECISION DU MAIRE**

**2024/DAF/LP/195**

**OBJET : SIGNATURE D'UNE PROPOSITION COMMERCIALE POUR UNE FORMATION A LA SAISIE DECONCENTREE DU BUDGET DANS LE LOGICIEL FINANCIER BL GF – BERGER LEVRAULT**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget de l'exercice,

**VU** le devis n° DV0673195-1 du 30 avril 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de former 2 agents de la collectivité à la saisie déconcentrée du budget dans le logiciel BL GF,

**CONSIDERANT** que l'offre de la société BERGER LEVRAULT immatriculée 755 800 646 est économiquement avantageuse,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver la proposition commerciale n°DV0673195-1 du 30 avril 2024 relative à la formation de 2 agents à la saisie déconcentrée du budget dans le logiciel BL GF.

**Article 2 :** De signer le devis n°DV0673195-1 du 30 avril 2024 pour un montant de 2 380,00 € HT (deux mille trois cent quatre-vingts euros hors taxes).

**Article 3 :** D'inscrire la dépense au budget de l'exercice 2024.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240506-DEC-2024-195-AR  
Date de télétransmission : 06/05/2024  
Date de réception préfecture : 06/05/2024

**Article 4 :** Le Directeur général des services et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

**Article 5 :** Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- La Direction du service informatique,
- Le titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 06/05/2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le ...06 MAI 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le ...06 MAI 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240506-DEC-2024-195-AR  
Date de télétransmission : 06/05/2024  
Date de réception préfecture : 06/05/2024